



Cycle d'échanges sur les enjeux de l'intégration

Eléments relatifs aux interventions

4ème temps d'échanges –Mardi 24 mars 2015 de 14h30 à 17h30

Les personnes âgées immigrées : un enjeu de politiques publiques ?

Rappel des éléments figurant au niveau de la plaquette d'information sur le cycle :

Pendant longtemps le vieillissement des personnes immigrées n'a pas été envisagé : les pouvoirs publics ayant intégré le retour de ces derniers vers leur pays d'origine au moment de leur retraite et les immigrés eux-mêmes pensant effectivement repartir. Finalement la situation est tout autre tout en étant extrêmement diverse. La prise en compte de ces populations est un impératif statistique mais elle se justifie également au titre des problématiques rencontrées par les immigrés âgés qui s'avèrent plus complexes que celles d'autres populations en raison pour certains de leur précarité économique, des situations de charge de famille, de questions de santé... Quelles places dans ces réflexions pour les femmes âgées immigrées ?

Quelles sont les situations identifiées notamment en termes de santé ? Quels modes d'action sont mis en œuvre ?

Intervention de Martine THIEBAULD, Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI), ORIV

Qui sont les personnes âgées immigrées ?

Ce terme désigne des personnes âgées de **55 ans et plus, nées étrangères à l'étranger, ayant migré en France.**

Elles ont obtenu ou non la nationalité française.

Le vieillissement précoce de ces personnes, dû à leurs conditions de travail et leurs conditions de vie, explique le fait de les prendre en compte dès 55 ans et non 65 ans comme c'est le cas le plus souvent.

Cette définition est datée car elle découle de l'histoire des migrations. Cette référence à l'âge peut être amenée à évoluer du fait de la plus grande diversité dans les profils et situations des immigrés qui vieilliront en France dans les années à venir.

Autres termes utilisés

Pour parler de ce public, d'autres termes sont utilisés comme celui de « **migrants âgés** » ou de « **travailleurs migrants** » mais ces dénominations paraissent **peu pertinentes**.

En effet, elles renvoient ces personnes à une activité professionnelle que certaines n'ont plus étant retraitées et le terme « migrant » occulte le fait qu'elles sont installées en France depuis de nombreuses années même si certaines d'entre elles continuent à faire des allers-retours entre leur pays d'origine et la France.

Profil sociodémographique

La représentation la plus répandue, lorsque l'on parle d'immigrés âgés, est celle d'un public d'hommes, célibataires ou du moins isolés, leur famille étant restée au pays.

Cette représentation est due au prisme par lequel la question du vieillissement des immigrés a été abordée.

Mais cette population d'immigrés âgés vivant dans des foyers ou des résidences sociales ne représente « que » **10%¹ des immigrés de plus de 65 ans**

La grande majorité des PAI vit donc dans l'habitat diffus. Il s'agit d'hommes mais aussi de femmes vivant seul(e)s ou en famille. Et parmi eux, il y a aussi des personnes âgées qui sont arrivées récemment sur le territoire français, des primo-arrivants âgés.

Emergence de la question du vieillissement des personnes immigrées

Pendant longtemps, le vieillissement des personnes immigrées n'a pas été envisagé, ces dernières étant supposées repartir dans leur pays d'origine au moment de la retraite.

Il a fallu attendre les années quatre-vingt pour voir émerger les premières réflexions sur le vieillissement des personnes immigrées en France

Des colloques ont eu lieu (1986 Université Sciences humaines Grenoble - vieillissement des travailleurs immigrés / colloque organisé par le FAS -Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille- avec le mouvement de la Flamboyance 1999) qui ont permis de porter la question sur la place publique. **Des études** sont venues étayer les constats notamment l'étude nationale réalisée par la CRAV² afin de connaître la diversité des situations des immigrés âgés.

L'action publique en direction des immigrés vieillissants s'est construite, dans les années 90, sous l'angle des conditions de vie dégradées rencontrées par certains vieux immigrés dans les foyers de travailleurs migrants.

Plus près de nous, en 2010

Un travail interministériel a été initié afin d'améliorer l'accès aux droits sociaux et à la santé des personnes âgées immigrées.

Pour ce faire, deux groupes de travail successifs ont été mis en place :

- ➔ l'un sur l'accès aux droits sociaux (2010-2011)
- ➔ l'autre portant sur l'accès aux soins et à la santé (2011-2012).

Ils ont mobilisé différents acteurs : ministères concernés, organismes nationaux de protection sociale et représentants du monde associatif.

Les résultats de ces travaux se sont articulés en lien avec les appels à projets de, à l'époque, DAIC³ (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) / FEI⁴(Fonds européen d'intégration).

Un colloque national a eu lieu en novembre 2012 et plusieurs colloques ou séminaires régionaux ont porté sur cette thématique (Quel accompagnement pour les personnes âgées immigrées ?).

¹ Allocution de Monsieur Michel AUBOUIN, à l'époque directeur de la DAIC, lors du colloque national « Quel accompagnement pour les personnes âgées immigrées », Paris, 13 novembre 2012.

² Enquête, initiée par la CNAV et réalisée en collaboration avec l'INSEE sous la direction de C.ATTIAS-DONFUT, intitulée Passage à la Retraite des Immigrés (PRI), menée entre novembre 2002 et février 2003.

³ Devenue depuis le décret du 12 août 2013 la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN).

⁴ Remplacé, avec d'autres fonds, pour la période 2014-2020, le Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI).

Mission parlementaire

En 2013, à l'initiative du président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, une mission d'information parlementaire sur les immigrés âgés a été créée et a produit un rapport⁵.

Après six mois d'auditions et d'entretiens avec les acteurs concernés, 82 propositions ont été formulées afin d'améliorer la situation des immigrés âgés. Elles s'articulaient autour de trois axes principaux à savoir :

- ↳ la « promotion d'une mémoire partagée au service d'une meilleure intégration »,
- ↳ « assurer aux immigrés vieillissants des conditions de logements adaptés »
- ↳ « permettre le libre choix entre pays d'accueil et pays d'origine ».

Durant cette même année, dans le cadre de la préparation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, un rapport⁶ (Luc Broussy) a été remis au Premier ministre en mars 2013.

Il évoque les immigrés âgés mais là encore, l'accent est mis sur les personnes isolées résidant en foyers ou en résidences sociales. Il cite aussi, mais de façon marginale, la nécessité de porter une attention particulière aux femmes immigrées âgées⁷.

Loi sur le vieillissement

Le projet de loi, relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, a été présenté au Conseil des ministres du 3 juin 2014 (par la ministre des affaires sociales et de la santé et la secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie).

Ce projet « concerne tous les Français, dans leur vie quotidienne et dans leur vie familiale ».

Le texte a été adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 17 septembre 2014. (Le projet de loi sera examiné par le Sénat à partir de ce mois).

Un amendement a inséré un article qui facilite l'accès à la nationalité française pour les immigrés ascendants de Français, âgés d'au moins 65 ans et présents en France depuis plus de 25 ans.

Ces immigrés âgés pourront acquérir la nationalité française par déclaration.

Enfin, dans le cadre de la **nouvelle politique d'égalité républicaine et d'intégration**, un projet de loi relatif au droit des étrangers en France a été présenté en juillet 2014 au Conseil des ministres et déposé ensuite à l'Assemblée nationale.

Spécificité du vieillissement des personnes âgées immigrées

La prise en compte des PAI est un **impératif statistique** (cf. chiffres ci-dessous) mais elle se justifie également au titre des **problématiques rencontrées**.

En effet, parmi les difficultés rencontrées par les personnes âgées immigrées, **certaines relèvent du processus « classique » du vieillissement :**

- ↳ situations de dépendance,
- ↳ problèmes de santé,
- ↳ difficultés d'accès aux structures d'hébergement...

Mais ces difficultés classiques du vieillissement **peuvent se trouver amplifiées chez certains immigrés âgés par la conjonction de facteurs spécifiques**.

⁵ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1214.asp>.

⁶ L'adaptation de la société au vieillissement de sa population - France : année zéro !, Luc BROUSSY, mars 2013 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000173/>

⁷ Pour aller plus loin : « Femmes immigrées : l'entrée dans la vieillesse », Centre de ressources Politique de la Ville Essonne, mars 2014 - http://www.crpve91.fr/Publications/Vieillesse_femmes_immigrees.pdf

Ces aspects spécifiques du vécu du vieillissement des **immigrés résultent principalement de deux dimensions** :

↳ Leur **vécu migratoire** :

Pour n'en citer que quelques-uns :

- souffrances psychologiques liées à l'exil et au déracinement,
- mauvaise maîtrise de la langue française
- accès aux droits difficile du fait d'une législation complexe et mouvante
- mauvaise connaissance et compréhension des institutions, des dispositifs
- un isolement pour certains
- allers/retours entre la France et le pays d'origine (impliquant parfois une rupture de droits)
- ...

↳ Leur **vécu professionnel** :

- vieillissement prématuré du fait de leurs conditions de travail et de vie
- pathologies spécifiques (diabète, hypertension, problèmes cardio-vasculaires...)
- précarité financière et économique (revenus faibles du fait des métiers exercés, parcours professionnels discontinus, argent envoyé au pays ...)

Il s'agit donc de faire en sorte que le droit commun puisse s'adapter à certaines situations.

Quelques chiffres

Niveau national

En **2013** (rapport d'information fait au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés⁸)

- ↳ les immigrés des États tiers âgés de plus de cinquante-cinq ans représentent **plus de 800 000 personnes**
- ↳ les plus de soixante-cinq ans près de 350 000 personnes
 - dont 205 000 hommes et 145 000 femmes.
 - **140 000 ont acquis la nationalité française.**
 - Deux tiers viennent d'un pays du Maghreb (127 000 Algériens, 65 000 Marocains et 37 000 Tunisiens)

Niveau local

- ↳ La population immigrée âgée (> 55 ans) représente **23,7% de la population immigrée de la CUS** (25,4% de la population immigrée du Bas-Rhin) et **14,5% de l'ensemble de la population de 55 ans et plus** (9,5% de la population des plus de 55 ans dans le Bas-Rhin).⁹
- ↳ **Une personne immigrée âgée sur deux est une femme avec des variations selon les pays d'origine** : 56% des immigrés âgés natifs de pays de l'Union européenne sont des femmes. En revanche, les femmes sont minoritaires au sein de la population âgée immigrée hors Union Européenne (44%), notamment pour les personnes originaires du Maghreb (elles représentent 31% des immigrés âgés de Tunisie et 38% de ceux venus d'Algérie).¹⁰
- ↳ Depuis ces dernières années, il y a entre **3% et 4% des primo-arrivants** qui sont **âgés de plus de 60 ans** (données OFII analysées par l'ORIV).

⁸ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i1214.asp>

⁹ *Documentation de diagnostic et d'orientations communautaires, CUS Personnes âgées, mai 2013*

<https://www.strasbourg.eu/vie-quotidienne/solidarites-sante/orientations-faveur-seniors>

¹⁰ *Données 2009 : « Les immigrés âgés à Strasbourg : un vieillissement singulier », Simon Leyendecker (Compas), Murielle Maffessoli (ORIV), Compas études, février 2015 - <http://www.oriv-alsace.org/documents/les-immigres-ages-a-strasbourg-un-veillissement-singulier/?aid=2700&sa=0>*